

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Subvention à
l'Association sportive
du collège Nelson
Mandela pour l'année
2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la municipalité soutient les Associations sportives des collèges de Floirac.

Ces Associations offrent un large choix de sports collectifs ou individuels pour les collégiens, garçons ou filles, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Pour mémoire, durant l'année scolaire 2022/2023 le nombre de licenciés était d'environ 80 enfants, chiffre relativement stable depuis plusieurs années.

Cette année, il est proposé une aide financière de 700 € qui permettra d'accompagner les jeunes sportifs collégiens.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette aide financière, et d'autoriser Monsieur le Maire, à verser une subvention à l'Association sportive du collège Mandela.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 13 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention annuelle de 700,00 € à l'association sportive du collège Nelson Mandela.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

